



# **RIDEAUX de Douches !!!**

## **Au nom de la dignité humaine !**

Ce mardi 11 janvier 2022, le SPS était reçu, à sa demande, par la Direction au sujet de la parution de la note Locale n°29 du 06/01/22 qui vient rappeler certaines règles de contrôles de sécurité au sein des cellules.

Cette note vise ENCORE à augmenter un peu plus la charge de travail pour le Surveillant d'étage ! Comme si la gestion de 140 détenus par étage n'était pas suffisante pour occuper les Surveillants qui, eux, réclament une prise en compte de leurs conditions de travail !

Comme si avoir plus de 100 matelas au sol n'avait rien avoir avec la « dignité humaine » ! Le phénomène ne date pourtant pas d'hier ! Qui s'en émeut ?

En effet, des travaux d'installation de tringle à rideau devraient commencer ce vendredi 13 janvier 2022 afin de cloisonner la partie douche/wc de toutes les cellules de nos chers pensionnaires. Au nom de la dignité humaine, cet équipement (rideaux de douche) n'est en fait que provisoire car la remise en état des portes-western est toujours d'actualité. Ne s'agirait-il pas d'une double dépense en matière d'argent public ?

Pourquoi cette dépense à fond perdu n'a-t-elle pas été entreprise par les précédentes Directions Locales ?

Le SPS considère que l'installation de ces tringles à rideaux est un vrai problème de sécurité ! C'est donner le bâton pour se faire battre par un usager contraint du service public ! Un facteur aggravant l'insécurité des Surveillants des coursives vient d'être initié par la Direction Locale !

Et puis, n'imaginons même pas une mésentente entre co-cellulaires : Comment ne pas penser que ces tringles ne seront pas utilisées comme armes artisanales !

De plus, quelles en seront les conséquences pour les agents en service de nuit !!!, notamment, lors des rondes avec une visibilité amoindrie au niveau du coin toilette... Devrons-nous appeler le 1<sup>er</sup> Surveillant, plusieurs fois chaque nuit, pour vérifier du bon état physique de nos pensionnaires...

Le SPS, en faisant remonter ces problématiques, a fait son devoir ! La direction devra assumer les conséquences de ses décisions en cas d'agressions !

Le Bureau Local SPS, le 12 janvier 2022

***LE Syndicat 100% Surveillants !***